



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 2 juillet 2025 à 19 h 00, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Julie Léveillé, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :
madame la conseillère Cassandre Lescarbeau.

Monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2025-07-155

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025 À 19 H 00

OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2025
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
- 4.1 États financiers se terminant le 30 juin 2025
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
- 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
- 7.2 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie

0125



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Avis de motion relatif au règlement numéro 2025-02 modifiant le Règlement 2015-02 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin de modifier les dispositions relatives à la personne-ressource et d'intégrer des dispositions concernant la formation obligatoire des membres du comité
- 8.2 Dépôt du projet de règlement numéro 2025-02 modifiant le Règlement 2015-02 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin de modifier les dispositions relatives à la personne-ressource et d'intégrer des dispositions concernant la formation obligatoire des membres du comité
- 8.3 Demande de dérogation mineure: DM-2025-04 visant la construction d'une habitation sur le lot 6 540 664 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Mésanges
- 8.4 Demande de dérogation mineure: DM-2025-05 pour la propriété située au 44, chemin Spinney
- 8.5 Dossier PIIA-2025-22: Construction d'une habitation sur le lot 6 540 664 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Mésanges
- 8.6 Dossier PIIA-2025-27: Construction d'une habitation sur le lot 6 466 228 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles
- 8.7 Dossier PIIA-2025-31: Construction d'une habitation sur le lot 3 207 639 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Versants
- 8.8 Dossier PIIA-2025-32: Agrandissement de l'habitation située au 10, chemin des Becs-Scie Ouest
- 8.9 Dossier PIIA-2025-34: Construction d'un garage attenant au 1081, route 329
- 8.10 Dossier PIIA-2025-35: Construction d'une habitation sur le lot 6 691 150 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du Lac
- 8.11 Autorisation à l'entreprise Patrouille Canine Inc. pour l'application des règlements municipaux et provinciaux et la délivrance de constats d'infraction
- 8.12 Appel d'offres public relatif à l'acquisition d'un camion-citerne d'occasion
- 8.13 Appel d'offres public relatif à des travaux de stabilisation d'un tronçon de la côte Saint-Joseph
- 8.14 Adjudication du contrat relatif à la demande de prix G202506-09 pour la fourniture de services professionnels avec surveillance des travaux pour le projet de réfection de la montée de l'Église
- 8.15 Mandat au Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités pour procéder à l'analyse de comparables salariaux
- 8.16 Acquisition du lot 3 208 326 du cadastre du Québec
- 8.17 Acquisition d'un véhicule d'urgence de cadre pour le Service de sécurité incendie
- 8.18 Utilisation du Fonds destiné à financer des infrastructures ou des équipements municipaux pour l'acquisition d'un véhicule d'urgence de cadre pour le Service de sécurité incendie
- 8.19 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 3 à l'entreprise RN CIVIL (10570389 CANADA INC.) pour les travaux de remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta
- 8.20 Programme d'aide à la voirie locale: reddition de compte attestant de la fin des travaux pour le projet de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

- remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta, dossier ULA36223
- 8.21 Demande au Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR)
- 8.22 Démission de monsieur Noah Ouellet à titre de journalier-chauffeur
- 8.23 Nomination de monsieur Walter Aldous au poste de journalier-chauffeur saisonnier
- 8.24 Embauche de monsieur Joseph Theriault au poste de journalier temporaire
- 8.25 Embauche avec le programme Emploi Été Canada pour l'été 2025
- 8.26 Renouvellement du mandat de deux membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme
- 8.27 Allocation d'un budget pour la Fête de Mille-Isles et journée de l'environnement 2025
- 8.28 Participation au programme Municipalité Éco-Connectée coordonné par Éco-Corridors laurentiens
9. Période de questions
10. Levée de la séance

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2025-07-156

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2025

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2025 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2025.

ADOPTÉE.

2025-07-157

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de juin 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de juin 2025 totalisant **267 512,82 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de juin 2025.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 30 juin 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 30 juin 2025.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de juin 2025 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :

Nous sommes en recherche constante de bénévoles pour soutenir les différentes activités de la Municipalité, telles que la Fête de Mille-Isles, le jardin communautaire ou d'autres événements. Si vous souhaitez vous impliquer, veuillez contacter Nathalie Chartrand au bureau municipal.

Au plaisir de vous croiser lors de la course de vélo ce vendredi.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

L'arrivée de la nouvelle rétrocaveuse se fait toujours attendre. Nous devons obtenir l'approbation officielle du règlement d'emprunt par le ministère avant d'enfin pouvoir procéder à l'acquisition. D'après le ministère, nous devrions recevoir une réponse rapidement durant le mois de juillet.

Nous souhaitons également la bienvenue à messieurs Theriault et Roy, qui se joignent à l'équipe pour la saison estivale.

The arrival of the new backhoe is still pending. We must obtain the ministry's official approval of the borrowing by-law before we can proceed with the purchase. According to the ministry, we should receive a response quickly during the month of July.

We would also like to welcome Mr. Theriault and Mr. Roy, who are joining the team for the summer season.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

L'ordre du jour de la séance de ce soir prévoit le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion-citerne d'occasion, ainsi que l'abrogation de la résolution adoptée en février concernant un appel d'offres public pour le remplacement de la citerne et de la carrosserie de l'actuel camion-citerne.

Pour faire le point, les démarches entreprises pour préparer le devis ont démontré qu'il serait peu judicieux de remplacer seulement la citerne sur le véhicule existant. Donc, il demeurerait deux options à évaluer : l'achat d'un véhicule neuf ou d'un véhicule usagé. Étant donné que les délais



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

d'acquisition et les coûts pour ce type de véhicule neuf se sont avérés trop élevés, nous nous orientons vers l'achat d'un camion-citerne usagé, avec une durée de vie estimée d'au moins 10 ans.

Urbanisme (madame la conseillère Diane Bélair)

Nous sommes heureux de poursuivre notre collaboration avec deux citoyennes engagées au sein du Comité consultatif d'urbanisme, soit Lise Perreault et Ginette Mayer. Ces renouvellements confirment que la composition actuelle du CCU est optimale et nous permet d'atteindre nos objectifs de façon efficace. Merci à tous les membres pour leur engagement, ainsi qu'à tous les citoyens qui ont présenté leur candidature.

Environnement (monsieur le conseiller Yvon Arnold) :

Un point est à l'ordre du jour de ce soir pour confirmer l'implication de la Municipalité dans le programme de certification Municipalité Éco-connectée, coordonné par Éco-corridors laurentiens. Concrètement, cette démarche consiste en l'élaboration d'un plan d'action avec l'accompagnement de l'équipe d'éco-corridors laurentiens, et la mise en œuvre de ce plan d'action. La certification sera obtenue une fois que toutes les actions prévues auront été réalisées.

Il s'agit d'une démarche concrète qui témoigne de l'engagement de la Municipalité envers la conservation de ses milieux naturels.

Maire :

Bonsoir à tous,

Le moment est enfin venu de parler plus ouvertement de l'avenir du Camp scout Tamaracouta. La Municipalité et les autres parties prenantes sont toujours tenues à la confidentialité du dossier, mais pouvons aujourd'hui vous convier à une séance d'information publique le 19 juillet prochain.

Voici ce qu'il en est : suite au refus des Scouts de poursuivre les démarches d'acquisition avec la Municipalité et Conservation de la nature Canada (CNC), les Scouts ont entamé des démarches avec un autre acquéreur.

La Municipalité participe activement aux discussions avec ce nouvel acquéreur, et nous partageons une vision commune concernant la protection et la revitalisation du site. La première bonne nouvelle est la suivante : plus de 75 % du site serait placé en conservation écologique perpétuelle. Aucun développement privé ne sera permis sur la majorité du territoire. Nous travaillons actuellement pour que la Municipalité et Conservation de la Nature Canada puissent acquérir d'importantes superficies, notamment le versant nord du camp, adjacent à notre don écologique De Volpi-Groome. Si cette démarche aboutit, ce secteur deviendrait propriété municipale, et nous pourrions y connecter nos sentiers pour offrir une magnifique expérience en nature à nos citoyens.

Les travaux sur les sentiers ont déjà commencé sur la portion De Volpi-Groome. Le fait de devenir propriétaire du terrain adjacent nous permettrait de déposer des demandes de subventions pour avancer les travaux sur la portion du terrain scout.

Pour ce qui est du reste du terrain — incluant la plage, les bâtiments et l'ensemble des infrastructures existantes — l'acquéreur a déposé un projet structuré, orienté vers l'avenir. Pour bien vous informer, une



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

séance d'information publique se tiendra ici même le samedi 19 juillet, en présence de l'acquéreur, de représentants de CNC ainsi que de membres du conseil municipal. Lors de cet événement, le projet vous sera présenté de façon aussi détaillée que possible et vous aurez l'occasion de poser toutes vos questions. Nous tentons également de diffuser cette rencontre en direct sur Facebook afin de permettre à ceux qui ne peuvent se déplacer d'y assister. L'événement aura lieu à 13h, et ce sera sur inscription.

En somme, ce sont d'excellentes nouvelles pour Mille-Isles et pour l'avenir du Camp scout, qui sera enfin pris en main et revitalisé.

Autre nouvelle importante : le projet de regroupement des services de sécurité incendie (SSI) avec la Ville de Lachute.

À la suite d'analyses réalisées avec la direction de notre service incendie, et en considérant l'absence de bénéfices réels pour notre communauté, nous avons décidé de ne pas aller de l'avant avec ce regroupement. Bien que le gouvernement favorise une réduction du nombre de services SSI à l'échelle provinciale, nous avons encore la liberté de choix, et nous choisissons de continuer avec notre excellent Service incendie de Mille-Isles.

Peut-être serons-nous un jour contraints à nous regrouper, mais ce jour n'est pas arrivé.

Merci.

Good evening everyone,

The time has finally come to speak more openly about the future of Camp Tamaracouta. The Municipality and other stakeholders are still bound by confidentiality regarding the file, but we are now able to invite you to a public information session on July 19.

Here is the current status: Following the Scouts' refusal to continue acquisition procedures with the Municipality and the Nature Conservancy of Canada (NCC), the Scouts have begun negotiations with another purchaser.

The Municipality is actively participating in discussions with this new purchaser, and we share a common vision concerning the protection and revitalization of the site. The first good news is this: more than 75% of the site would be placed under perpetual ecological conservation. No private development will be allowed on the majority of the land. We are currently working so that the Municipality and the Nature Conservancy of Canada can acquire significant areas, notably the northern slope of the camp, adjacent to our De Volpi-Groome ecological donation. If this process succeeds, this sector would become municipal property, and we could connect our trail network to offer our citizens an exceptional outdoor experience.

Work has already begun on the De Volpi-Groome section. Becoming owner of the adjacent land would enable us to apply for grants to further advance work on the scout property.

As for the rest of the land—including the beach, buildings, and all existing infrastructure—the purchaser has submitted a structured, forward-looking project. To keep you well informed, a public information session will be held here on Saturday, July 19, attended by the purchaser, NCC representatives, and members of the municipal council. During this event, the project will be presented to you in as much detail as possible,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

and you will have the opportunity to ask all your questions. We are also working to broadcast this meeting live on Facebook for those who cannot attend in person. The event will take place at 1:00 pm, and registration will be required.

In short, these are excellent news for Mille-Isles and for the future of Camp Tamaracouta, which will finally be taken in hand and revitalized.

Another important update: the project to merge the fire safety services with the City of Lachute.

After careful discussions with our fire service leadership — and considering the lack of real benefits for our municipality — we have decided not to proceed with the merger. While the provincial government is clearly encouraging a reduction in the number of fire departments across Quebec, we still have the freedom to choose, and we are choosing to maintain our excellent Mille-Isles Fire Department.

Perhaps one day we'll be forced to merge — but that day is not today.

Thank you.

7. **Dépôt de rapports**

7.1 **Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis pour le mois de mai 2025.

7.2 **Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de juin 2025.

7.3 **Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de mai 2025.

8. **Affaires diverses**

8.1 **Avis de motion relatif au règlement numéro 2025-02 modifiant le Règlement 2015-02 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin de modifier les dispositions relatives à la personne-ressource et d'intégrer des dispositions concernant la formation obligatoire des membres du comité**

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Diane Bélair qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement modifiant le Règlement 2015-02 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin de modifier les dispositions relatives à la personne-ressource et d'intégrer des dispositions concernant la formation obligatoire des membres du comité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2025-07-158

- 8.2** *Dépôt du projet de règlement numéro 2025-02 modifiant le Règlement 2015-02 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin de modifier les dispositions relatives à la personne-ressource et d'intégrer des dispositions concernant la formation obligatoire des membres du comité*

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné séance tenante ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent projet règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce projet de règlement est mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE DÉPOSER le projet de règlement numéro 2025-02 modifiant le Règlement 2015-02 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin de modifier les dispositions relatives à la personne-ressource et d'intégrer des dispositions concernant la formation obligatoire des membres du comité.

2025-07-159

- 8.3** *Demande de dérogation mineure : DM-2025-04 visant la construction d'une habitation sur le lot 6 540 664 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Mésanges*

Considérant que la demande vise à autoriser la construction d'une habitation dont le point le plus haut dépasse le sommet de montagne de 7,12 mètres ;

Considérant que l'article 13.1.8 du Règlement de zonage RU.02.2011 prescrit que le point le plus haut de la construction ne doit pas dépasser le point géodésique le plus élevé du sommet de la montagne délimité au Règlement sur le plan d'urbanisme RU.01.2011 ;

Considérant que tous les documents requis en vertu du Règlement RU.09.2012 sur les dérogations mineures ont été déposés ;

Considérant que la demande respecte les orientations du plan d'urbanisme ;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

Considérant que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique et de santé publique ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement et au bien-être général ;

Considérant que la demande a un caractère mineur ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 17 juin 2025 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2025-04 visant à autoriser la construction d'une habitation dont le point le plus haut dépasse le point géodésique le plus élevé du sommet de montagne de 7,12 mètres, représentant une dérogation à l'article 13.1.8 du Règlement de zonage RU.02.2011, et ce, sans condition.

ADOPTÉE.

2025-07-160

8.4 *Demande de dérogation mineure : DM-2025-05 pour la propriété située au 44, chemin Spinney*

Considérant que la demande vise à régulariser le toit d'un garage attenant dont la hauteur excède de 0,71 mètre la hauteur du bâtiment principal au 44, chemin Spinney ;

Considérant que l'article 4.4.9 du Règlement de zonage RU.02.2011 prescrit que la hauteur du garage attenant ne peut excéder la hauteur du bâtiment principal ;

Considérant que tous les documents requis en vertu du Règlement RU.09.2012 sur les dérogations mineures ont été déposés ;

Considérant que la demande respecte les orientations du plan d'urbanisme ;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

Considérant que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique et de santé publique ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement et au bien-être général ;

Considérant que la demande a un caractère mineur ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 17 juin 2025 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2025-05 visant à régulariser la hauteur du toit du garage attenant dont la hauteur excède de 0,71 mètre la hauteur du bâtiment principal, représentant une dérogation à l'article 4.4.9 du Règlement de zonage RU.02.2011, et ce, sans condition.

ADOPTÉE.

2025-07-161

8.5 *Dossier PIIA-2025-22 : Construction d'une habitation sur le lot 6 540 664 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Mésanges*

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation sur le lot 6 540 664 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Mésanges ;

Considérant que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la présence de milieux humides et hydriques à proximité de la zone des travaux ;

Considérant la volonté du conseil municipal de s'assurer de la conformité des travaux ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 6 540 664 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-22, en imposant la condition suivante :

- Qu'une garantie financière de 5 000 \$ soit exigée pour assurer que l'exécution des travaux soit réalisée conformément aux plans approuvés.

ADOPTÉE.



2025-07-162

8.6 Dossier PIIA-2025-27 : Construction d'une habitation sur le lot 6 466 228 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation sur le lot 6 466 228 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles ;

Considérant que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la volonté du conseil municipal de s'assurer de la conformité des travaux ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 6 466 228 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-27, en imposant la condition suivante :

- Qu'une garantie financière de 6 750 \$ soit exigée pour assurer que l'exécution des travaux soit réalisée conformément aux plans approuvés.

ADOPTÉE.

2025-07-163

8.7 Dossier PIIA-2025-31 : Construction d'une habitation sur le lot 3 207 639 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Versants

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation sur le lot 3 207 639 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Versants ;

Considérant que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 3 207 639 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-31.

ADOPTÉE.

2025-07-164

8.8 Dossier PIIA-2025-32 : Agrandissement de l'habitation située au 10, chemin des Becs-Scie Ouest



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

Considérant que le projet vise l'agrandissement de l'habitation située au 10, chemin des Becs-Scie Ouest ;

Considérant que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la volonté du conseil municipal de s'assurer de la conformité des travaux ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet d'agrandissement de l'habitation située au 10, chemin des Becs-Scie Ouest, conformément au dossier PIIA-2025-32, en imposant la condition suivante :

- Qu'une garantie financière de 5 000 \$ soit exigée pour assurer que l'exécution des travaux soit réalisée conformément aux plans approuvés.

ADOPTÉE.

2025-07-165

8.9 Dossier PIIA-2025-34 : Construction d'un garage attenant au 1081, route 329

Considérant que le projet vise la construction d'un garage attenant au bâtiment principal situé au 1081, route 329 ;

Considérant que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la volonté du conseil municipal de s'assurer la conformité des travaux ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage attenant au 1081, route 329, conformément au dossier PIIA-2025-34, en imposant la condition suivante :

- Qu'une garantie financière de 1 000 \$ soit exigée pour assurer que l'exécution des travaux soit réalisée conformément aux plans approuvés.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2025-07-166

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

- 8.10 **Dossier PIIA-2025-35 : Construction d'une habitation sur le lot 6 691 150 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du Lac**

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation sur le lot 6 691 150 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du Lac ;

Considérant que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 6 691 150 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-35.

ADOPTÉE.

2025-07-167

- 8.11 **Autorisation à l'entreprise Patrouille Canine Inc. pour l'application des règlements municipaux et provinciaux et la délivrance de constats d'infraction**

Considérant que l'article 6 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002) prévoit qu'une municipalité locale peut conclure une entente avec toute personne afin que celle-ci assure le respect d'un règlement pris en application de cette loi ;

Considérant que la personne avec laquelle la municipalité conclut une entente ainsi que ses employés ont les pouvoirs des fonctionnaires désignés de la Municipalité aux seules fins de l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002, r. 1) et du *Règlement numéro 2015-03 concernant le contrôle des animaux*.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le conseil municipal autorise l'entreprise Patrouille Canine Inc. à appliquer, pour la surveillance et l'application, le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002, r. 1) et le *Règlement numéro 2015-03 concernant le contrôle des animaux*.

QUE le conseil municipal autorise l'entreprise Patrouille Canine Inc. à délivrer des constats d'infraction au nom de la Municipalité de Mille-Isles sur son territoire, le tout en référant aux diverses procédures pénales prévues dans le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002, r. 1) et le *Règlement numéro 2015-03 concernant le contrôle des animaux*.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2025-07-168

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

8.12 Appel d'offres public relatif à l'acquisition d'un camion-citerne d'occasion

Considérant que le réservoir du camion-citerne nécessite des réparations afin de garantir son bon fonctionnement et de prévenir toute défaillance pouvant compromettre la sécurité et l'efficacité des interventions du Service de sécurité incendie ;

Considérant les planifications budgétaires prévoient un projet de remplacement du réservoir et de la carrosserie du camion-citerne, financé par emprunt à long terme ;

Considérant que suite à une analyse approfondie, il n'est pas avisé de réparer l'actuel camion-citerne du Service de sécurité incendie ;

Considérant qu'il est plutôt opportun de procéder à l'acquisition d'un camion-citerne d'occasion ;

Considérant que le *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)* impose les règles en matière d'attribution des contrats des organismes municipaux ;

Considérant que le coût de cette acquisition est estimé à un montant supérieur au seuil décrété par la ministre.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ABROGER la résolution numéro 2025-02-035 portant sur un appel d'offres public relatif au remplacement du réservoir et de la carrosserie du camion-citerne.

DE MANDATER le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Gabriel Therrien, afin de procéder au dépôt d'un appel d'offres public via SEAO afin d'obtenir des soumissions relativement à l'acquisition d'un camion-citerne d'occasion, le tout en conformité avec le *Règlement numéro 2020-06 concernant la gestion contractuelle*.

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

2025-07-169

8.13 Appel d'offres public relatif à des travaux de stabilisation d'un tronçon de la côte Saint-Joseph

Considérant que le *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)* impose les règles en matière d'attribution des contrats des organismes municipaux ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

Considérant que les coûts des travaux de stabilisation d'un tronçon de la côte Saint-Joseph sont estimés à un montant supérieur au seuil décrété par le ministre.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE MANDATER le directeur général adjoint, monsieur Karl Péguy Saint-Fort, afin de procéder au dépôt d'un appel d'offres public via SEAO afin d'obtenir des soumissions relativement aux travaux de stabilisation d'un tronçon de la côte Saint-Joseph, le tout en conformité avec le *Règlement numéro 2020-06 concernant la gestion contractuelle*.

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discréTION, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

2025-07-170

8.14 Adjudication du contrat relatif à la demande de prix G202506-09 pour la fourniture de services professionnels avec surveillance des travaux pour le projet de réfection de la montée de l'Église

Considérant que la Municipalité a procédé à une demande de prix écrite relative à la fourniture de services professionnels avec surveillance des travaux pour le projet de réfection de la montée de l'Église auprès de cinq (5) firmes d'ingénierie ;

Considérant les résultats suivants :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Groupe Civitas	56 952,63 \$
Équipe Laurence	64 156,05 \$
EFEL Experts-conseils	67 375,35 \$
Parallèle 54 Expert-Conseil	74 848,73 \$
DWB Consultants	86 001,30 \$

Considérant la recommandation de monsieur Karl Péguy Saint-Fort, directeur général adjoint, qui a effectué l'analyse de la conformité des soumissions ;

Considérant la recommandation de monsieur Jonathan Corner, directeur du Service d'ingénierie de la MRC d'Argenteuil.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADJUGER à l'entreprise Équipe Laurence le contrat relatif à fourniture de services professionnels avec surveillance des travaux pour le projet de réfection de la montée de l'Église au montant de 64 156,05 \$, taxes incluses, comme décrit au devis G202506-09 et en conformité avec le *Règlement numéro 2020-06 concernant la gestion contractuelle*.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

DE TRANSMETTRE à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

ADOPTÉE.

2025-07-171

8.15 Mandat au Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités pour procéder à l'analyse de comparables salariaux

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

Considérant que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

Considérant que les tarifs horaires des techniciens et professionnels de ces services fixés pour l'année 2025 varient entre 110 \$ et 220 \$;

Considérant l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE la Municipalité de Mille-Isles mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

ADOPTÉE.

2025-07-172

8.16 Acquisition du lot 3 208 326 du cadastre du Québec

Considérant que Succession Jean Guy Cabana est propriétaire du lot 3 208 326 du cadastre du Québec ;

Considérant que la Municipalité est propriétaire du lot 3 208 325 du cadastre du Québec, adjacent au lot 3 208 326 ;

Considérant l'offre de vente de 5 500,00 \$ reçue des propriétaires ;

Considérant que les honoraires professionnels du notaire seront à la charge du vendeur.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU : à l'unanimité des conseillers (5)

D'APPROUVER l'acquisition du lot 3 208 326 du cadastre du Québec au montant de 5 500,00 \$.

D'AUTORISER le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents requis afin de procéder à l'acquisition du lot 3 208 326 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2025-07-173

8.17 Acquisition d'un véhicule d'urgence de cadre pour le Service de sécurité incendie

Considérant la nomination de monsieur Daniel Maurice au poste de directeur du Service de sécurité incendie en date du 1^{er} août 2025 ;

Considérant que le véhicule d'urgence de cadre était fourni par l'adjudicataire dans le cadre du contrat de gestion du Service de sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Gabriel Therrien, à procéder à l'acquisition d'un véhicule d'urgence de cadre pour le Service de sécurité incendie auprès de l'entreprise Manaction inc. au montant de 17 500,00 \$, taxes en sus, le tout tel que décrit à l'offre d'achat datée du 25 juin 2025.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-03000-724.

ADOPTÉE.

2025-07-174

8.18 Utilisation du Fonds destiné à financer des infrastructures ou des équipements municipaux pour l'acquisition d'un véhicule d'urgence de cadre pour le Service de sécurité incendie

Considérant que le Fonds destiné à financer des infrastructures ou des équipements municipaux a été créé par l'article 5 du *Règlement numéro 2022-05 établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve* ;

Considérant que la Municipalité souhaite utiliser ce fonds pour financer l'acquisition d'un véhicule d'urgence de cadre destiné au Service de sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'UTILISER le Fonds destiné à financer des infrastructures ou des équipements municipaux pour acquitter la totalité du montant de 18 372,81 \$ pour l'acquisition d'un véhicule d'urgence de cadre.

ADOPTÉE.

2025-07-175

8.19 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 3 à l'entreprise RN CIVIL (10570389 CANADA INC.) pour les travaux de remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta

Considérant la résolution numéro 2024-04-073 visant à adjuger à l'entreprise RN CIVIL (10570389 CANADA INC.) le contrat pour les travaux de remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

Considérant que l'acceptation provisoire des travaux a été effectué par la résolution 2025-03-067 et que le premier 5 % de garantie financière a été remboursé ;

Considérant la recommandation de monsieur Christian Tremblay, ingénieur surveillant du projet, suite à l'émission du certificat de paiement numéro 3.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ACCEPTER la facture progressive numéro 3 au montant total de 24 834,75 \$, taxes en sus.

DE SPÉCIFIER que la retenue de 5 %, soit 1 241,74 \$, taxes en sus, est appliquée tel que prévu au contrat intervenu avec l'entrepreneur.

D'AUTORISER le paiement de la somme de 23 593,01 \$, taxes en sus, à l'entreprise RN CIVIL (10570389 CANADA INC.) pour les travaux effectués en date du 13 mai 2025.

ADOPTÉE.

2025-07-176

8.20 *Programme d'aide à la voirie locale: reddition de compte attestant de la fin des travaux pour le projet de remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta, dossier ULA36223*

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que les travaux ont été réalisés du 30 avril 2023 au 12 juin 2025 ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du ministère ;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux ;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de recharge granulaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

D'AUTORISER la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles dans le cadre du dossier ULA36223 selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE.

2025-07-177

8.21 Demande au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)

Considérant que le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAFFSR ;

Considérant que les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du PAFFSR ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

Considérant que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 147 627,90 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 107 523,16 \$;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR).

DE CONFIRMER avoir lu et compris les modalités d'application du programme.

DE CONFIRMER son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

DE CERTIFIER que monsieur Karl Péguy Saint-Fort, directeur général adjoint, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE.

2025-07-178

8.22 Démission de monsieur Noah Ouellet à titre de journalier-chauffeur

0143



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

Considérant la démission de monsieur Noah Ouellet occupant la fonction de journalier-chauffeur permanent déposée au contremaître du Service des travaux publics le 23 juin 2025 ;

Considérant que ce poste est nécessaire au bon fonctionnement de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE RECEVOIR la démission de monsieur Noah Ouellet.

DE REMERCIER chaleureusement monsieur Ouellet pour ses services au sein de notre organisation et de lui souhaiter la meilleure des chances et un franc succès dans ses nouveaux projets.

D'AFFICHER le poste de journalier-chauffeur permanent aux endroits prévus à cet effet.

ADOPTÉE.

2025-07-179

8.23 *Nomination de monsieur Walter Aldous au poste de journalier-chauffeur saisonnier*

Considérant que monsieur Aldous détient les compétences recherchées pour occuper le poste de journalier-chauffeur ;

Considérant que monsieur Aldous a été embauché au poste de journalier-chauffeur temporaire par la résolution 2025-04-096 ;

Considérant qu'il s'agit d'un poste saisonnier ;

Considérant la recommandation de monsieur Adam Gombas, contremaître au Service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE NOMMER monsieur Walter Aldous au poste de journalier-chauffeur saisonnier à temps plein.

Les conditions et avantages reliés à ce poste sont ceux décrits à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.

2025-07-180

8.24 *Embauche de monsieur Joseph Theriault au poste de journalier temporaire*

Considérant que monsieur Theriault détient les compétences recherchées pour occuper le poste de journalier ;

Considérant qu'il s'agit d'un poste temporaire ;

Considérant la recommandation de monsieur Adam Gombas, contremaître au Service des travaux publics.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'EMBAUCHER monsieur Joseph Theriault au poste de journalier temporaire à temps plein. La durée de l'emploi est d'approximativement 12 semaines, prenant fin en septembre 2025.

Les conditions et les avantages reliés à ce poste sont ceux décrits à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.

2025-07-181

8.25 Embauche avec le programme Emploi Été Canada pour l'été 2025

Considérant que la Municipalité a reçu la confirmation d'octroi d'une subvention dans le cadre du programme Emploi Été Canada pour un poste estival au sein de la Municipalité ;

Considérant les candidatures reçues ;

Considérant la recommandation de monsieur Adam Gombas, contremaître au Service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'EMBAUCHER monsieur Danaïck Roy pour occuper la fonction de préposé à l'environnement à la Municipalité pour l'été 2025. La durée de l'emploi est d'approximativement 8 semaines, prenant fin en août 2025.

Les conditions et les avantages reliés à ce poste sont ceux décrits à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.

2025-07-182

8.26 Renouvellement du mandat de deux membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme

Considérant que le mandat de deux (2) membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) arrive à échéance ;

Considérant que ces membres ont exprimé leur intention de poursuivre leur implication au sein du CCU ;

Considérant que le conseil municipal estime que la composition actuelle du CCU permet d'atteindre les objectifs.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE RENOUVELLER le mandat de madame Lise Perreault et madame Ginette Mayer en tant que membres du Comité consultatif d'urbanisme, pour des mandats de deux (2) ans, se terminant en juillet 2027.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

ADOPTÉE.

2025-07-183

8.27 Allocation d'un budget pour la Fête de Mille-Isles et journée de l'environnement 2025

Considérant que le budget 2025 prévoit l'organisation des activités pour la Fête de Mille-Isles et journée de l'environnement ;

Considérant que l'activité se tiendra au parc Hammond-Rodgers le 2 août 2025, remis au 3 août en cas de pluie ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de l'activité, il y a lieu d'allouer le budget nécessaire et autoriser l'agent de service aux citoyens à signer les contrats relatifs à cet événement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ALLOUER un montant de 14 466 \$ pour l'organisation des activités pour la Fête de Mille-Isles et journée de l'environnement.

D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires suivants :

Fête de Mille-Isles 2025		
POSTE BUDGÉTAIRE	ITEM	BUDGET (taxes nettes)
02-70170-419	Animation et autres activités (Honoraires professionnels)	3 806 \$
02-70170-516	Jeux gonflables + minigolf + kermesse (Location d'équipements)	3 036 \$
02-70170-610	Foodtruck + eau + glace (Nourriture et alimentation)	6 703 \$
02-70170-641	Prix de participation + chapiteaux + jeux divers (Achat équipements)	3 421 \$
01-23472-000	Commandites	(2 500) \$
Total		14 466 \$

ADOPTÉE.

2025-07-184

8.28 Participation au programme Municipalité Éco-Connectée coordonné par Éco-Corridors laurentiens

Considérant que le programme Municipalité Éco-Connectée est un programme d'accompagnement destiné aux municipalités offert sur une base volontaire ;

Considérant que le programme Municipalité Éco-Connectée se veut un outil pour favoriser l'engagement des municipalités envers la connectivité écologique ;

Considérant qu'une municipalité éco-connectée met en place des mesures et des actions concrètes qui visent la protection des éco-corridors et des noyaux de conservation sur son territoire. Elle intègre donc le



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

maintien et la restauration de la connectivité écologique dans ses outils d'aménagement et de planification ainsi que la protection des milieux naturels d'intérêt et de la biodiversité qui s'y trouvent. Une municipalité éco-connectée offre de nombreux bénéfices à ses citoyens grâce aux services essentiels que procurent les éco-corridors; la continuité des paysages naturels est l'une des stratégies les plus efficaces pour l'adaptation aux changements climatiques ;

Considérant l'importance de la connectivité écologique pour faire face à la double crise des changements climatiques et de la perte de biodiversité ;

Considérant que le territoire de la Municipalité de Mille-Isles constitue un élément essentiel du réseau écologique identifié par Éco-corridors Laurentiens pour la région des Laurentides qui vise à relier les parcs nationaux d'Oka et du Mont-Tremblant pour permettre le déplacement des espèces ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles souhaite s'engager dans une démarche de conservation des éco-corridors et des noyaux de conservation et assurer le maintien de la biodiversité et du bien-être des collectivités par le développement et l'aménagement du territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE la Municipalité de Mille-Isles participe au programme Municipalité Éco-Connectée au niveau 3 : Municipalité Éco-Connectée, dont la description se trouve dans le document en annexe et s'engage à réaliser les actions, engagements et communications propres à ce niveau dans un délai maximal de cinq (5) ans.

QUE la Municipalité de Mille-Isles s'engage à fournir les ressources humaines, matérielles et financières pour la réalisation du niveau de certification.

DE MANDATER le Comité consultatif d'urbanisme afin de réaliser un projet de plan d'action pour la conservation des milieux naturels et la connectivité écologique de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

9. *Période de questions*

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca.

2025-07-185

10. *Levée de la séance*

À 19 h 48, l'ordre du jour est épousé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Gabriel Therrien
Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Gabriel Therrien
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée